



Décision de radiodiffusion CRTC 2005-414

Ottawa, le 16 août 2005

Société Radio-Canada
Edmonton et Red Deer (Alberta)

Demande 2005-0441-6
Avis public de radiodiffusion CRTC 2005-63
22 juin 2005

CBXFT Edmonton et son émetteur CBXFT-4 Red Deer – modification technique

1. Le Conseil **approuve** la demande présentée par la Société Radio-Canada afin de changer le périmètre de rayonnement autorisé de l'émetteur CBXFT-4 Red Deer, en augmentant la puissance apparente rayonnée moyenne de 2 370 watts à 4 340 watts.
2. La titulaire indique que cette modification est nécessaire puisqu'elle prévoit remplacer le système d'antenne afin d'accommoder son nouveau service de télévision de langue anglaise à Red Deer.
3. Le Conseil rappelle à la titulaire qu'en vertu de l'article 22(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, la présente autorisation n'entrera en vigueur qu'au moment où le ministère de l'Industrie aura confirmé que ses exigences techniques ont été satisfaites et qu'un certificat de radiodiffusion sera attribué.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>